

**ENVIRONNEMENT****Approbation du « Pacte pour la Transition » présenté par Alternatiba, le Collectif pour une Transition Citoyenne et la Coalition Climat 21****EXPOSE DES MOTIFS**

Depuis plusieurs années, la Ville mène une réflexion sur les enjeux environnementaux.

Elle a ainsi constitué un corpus de documents d'orientation, de programmes d'actions, de dispositions réglementaires et s'est résolument engagée sur la voie de la « Ville durable ». Elle a adopté son Plan Climat Énergie Territorial (PCET), des chartes « Espaces Publics », « Eco-Quartier » et « Habitat », son Plan Local de Prévention des Déchets (PLPD), son Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE), et vient de signer la charte de téléphonie mobile approuvée en mai dernier. S'ajoute à ces documents d'orientation l'insertion de dispositions environnementales dans son Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Désormais, la Ville est pleinement engagée dans la mise en œuvre des nombreuses actions, réalisations et projets qui permettent déjà de réduire notre « empreinte carbone », à savoir essentiellement la réduction des émissions de gaz à effet de serre (« GES »). Pour ce faire, le territoire d'Ivry-sur-Seine valorise ses multiples atouts, aussi bien dans la sphère de compétence communale que dans le cadre de partenariats, tant avec des collectivités ou organismes publics qu'avec des entreprises ou groupements privés.

Pour autant, la démarche de Développement Durable ne se limite nullement à la seule prise en compte de dispositions visant à préserver les ressources ou à limiter l'impact anthropique sur notre planète. Elle comporte également une forte dimension économique, sociale et sociétale, puisque les citoyens doivent en être à la fois acteurs et bénéficiaires : concertation et implication ; promotion de la santé ; préoccupation à l'égard des plus fragiles ; dispositifs d'insertion, ....

Sans attendre l'organisation de la COP 21, la Ville s'est mobilisée sur ces multiples questions. On peut mentionner, afin d'illustrer concrètement l'ambition municipale, les axes sur lesquels la commune se trouve d'ores et déjà fortement impliquée ainsi que quelques actions emblématiques :

\*Développement des modes alternatifs à la circulation motorisée :

- Développement des modes actifs par les pistes et bandes cyclables ainsi que les cheminements piétonniers,
- Aménagements des voiries et limitation de la vitesse (en collaboration avec le CD94),
- Développement des transports en commun en collaboration avec les organismes financeurs et gestionnaires (ligne 10 du métro, tramway T9, TZen5, amélioration du réseau de bus).

\*Promotion d'une politique de collecte et de recyclage des déchets :

- Mise en œuvre du PLPD consistant en un important travail de prévention et de réalisations (points d'apports volontaires, mise à disposition de conteneurs et de composteurs) concernant les problématiques de la réduction et du tri des déchets,
- Nouvelle vie de produits récupérés et recyclés, notamment à travers des associations dont certaines œuvrent en faveur de l'insertion de publics fragiles,
- Réflexion engagée sur la question des bio-déchets.

\*Préservation et mise en valeur de la nature en ville :

- Collaboration avec des associations ou des collectivités et organismes publics afin de maintenir le patrimoine faunistique et floristique,
- Mise à disposition de terrains pour des associations souhaitant développer des jardins solidaires et/ou partagés.

\*Politique d'achats durables et responsables :

- Mise en œuvre systématique d'une politique d'achats et d'investissements s'appuyant sur les marchés publics comme leviers majeurs de l'action publique en faveur de l'Environnement,
- Clauses d'insertion sociale sur les chantiers se déroulant sur le territoire ivryen.

\*Politique de valorisation des dépenses énergétiques :

- Diminution importante des consommations grâce à des installations plus performantes qui ont permis l'économie de 900 tonnes de CO<sub>2</sub> depuis 2012, tout en cherchant à valoriser notre patrimoine à travers les certificats d'économie d'énergie,
- Les équipements municipaux et les habitations qui sont ou seront raccordés au réseau de chauffage urbain alimenté par le gaz bénéficieront, par le développement de ce réseau, d'une nouvelle source d'approvisionnement renouvelable.

Il convient d'insister ici sur cette ressource en « énergie verte » que constitue la Géothermie, dont le forage du puits a débuté fin octobre.

Avec cette nouvelle source d'approvisionnement énergétique qui :

- se révèle propre, bon marché et renouvelable, contrairement au gaz et au pétrole ;
- est indépendante des fluctuations tarifaires de ces énergies fossiles, créatrice d'emplois si cette technique est développée à la hauteur de ses potentialités d'exploitation et de ses bénéfices environnementaux et également facteur d'attractivité de notre territoire ;
- garantit une source de chaleur bon marché et à prix maîtrisé pour les bénéficiaires du chauffage urbain,

La Ville propose aux Ivryens, habitants et salariés, une prestation qui est le symbole même du développement durable, à l'intersection de l'environnemental, de l'économique et du sociétal.

Cette politique est au cœur de la problématique de la COP 21 qui s'ouvre dans quelques jours au Bourget. Bien plus que la simple mise en avant de mesures à couleur environnementale, ce « green-washing » dont même les pollueurs s'emparent, les actions et projets présentent une cohérence faisant montre d'une ambition et d'une volonté de réduction de l'empreinte écologique du territoire.

Ainsi, la politique municipale s'inscrit pleinement dans les problématiques et les objectifs de la Conférence de Paris. Ce n'est donc pas un hasard si notre commune a été sollicitée par des collectifs et groupements d'associations qui œuvrent à une prise de conscience de la crise climatique dans le cadre de la COP 21. « Alternatiba », le « Collectif pour une Transition Citoyenne » et la « Coalition Climat 21 » nous invitent à nous engager plus avant dans ce combat autour de trois actions fortes :

- Organiser ou participer à un forum citoyen sur la transition énergétique,
- Mettre en œuvre, d'ici un an, 5 mesures parmi les 15 qu'ils nous soumettent,
- Créer ou participer à un comité de suivi de ces engagements, associant élus et citoyens (la récente création de la « Coopérative citoyenne » répond à cette exigence).

Concernant l'action numéro 2, il a semblé davantage pertinent d'examiner les quinze propositions et d'envisager, outre celles qui sont déjà mises en œuvre, les mesures qui pourraient ou non être développées par la collectivité :

1- Favoriser les modes de déplacement actifs (marche, vélo) en développant les espaces piétonniers et en créant au moins une zone de rencontre (vitesse limitée à 20 km/h),

➔ La Ville s'est résolument engagée dans cette démarche et poursuit, à travers sa politique d'aménagement (ZAC Ivry Confluence, périmètre Gagarine), la mise en œuvre des modes actifs.

2- Alimenter au moins un bâtiment public ou l'éclairage public par un fournisseur d'électricité 100 % renouvelable et coopératif,

➔ La Ville est engagée dans un groupement de commande d'achat dans le cadre du SIPPAREC : il est proposé d'étudier cette possibilité de faire appel à un « fournisseur vert ».

3- Mettre à disposition au moins une toiture d'un bâtiment public (gymnase, salle polyvalente, mairie, ...) bien orientée pour mettre en œuvre une installation solaire photovoltaïque financée et maîtrisée localement par les habitants,

➔ La même démarche est retenue quant à cette proposition, cependant, un projet qui avait été étudié, n'a pu aboutir.

4- Introduire au moins un repas végétarien par semaine, et progressivement de façon régulière des produits locaux issus de l'agriculture biologique et/ou du commerce équitable dans les menus de restauration collective,

➔ La Ville travaille avec le SIRESCO afin d'examiner les possibilités de proposer un menu végétarien.

5- Réaliser un état des lieux des terres disponibles ou à acquérir en vue d'y développer un projet d'agriculture biologique et citoyenne,

➔ En milieu urbain dense, ce projet n'est guère envisageable, pour autant, la Ville soutient la création de jardins partagés.

6- Proposer des solutions de tri à la source des biodéchets pour les ménages et les restaurants (collecte séparée, lombricomposteurs, ...) et un traitement en circuit court,

➔ La Ville, qui promeut déjà le tri des biodéchets à la source, prévoit d'organiser leur collecte.

7- Prendre un arrêté municipal interdisant la distribution de sacs de caisse (compostables ou non) pour l'ensemble des commerces du territoire,

➔ La Ville envisage de prendre un tel arrêté. Toutefois, il convient de rappeler que la Loi sur la Transition énergétique organise cette interdiction.

8- Mettre à disposition un local ou un espace pour une association, une coopérative ou une entreprise d'insertion qui souhaite développer une activité de réparation, de réutilisation ou de deuxième vie des biens matériels,

➔ La Ville soutient une association, la Cyclofficine, à qui elle prête un local ; elle projette par ailleurs d'aider une association à créer une ressourcerie.

9- Mettre à disposition une parcelle ou un bâtiment à rénover pour un projet d'habitat collectif et écologique porté par les citoyens,

➔ La Ville s'est engagée dans cette démarche : la « Coopérative du Coteau » a ainsi pu réaliser son projet et d'autres sont en phase d'élaboration (Villars, Ivry-Confluence, Mirabeau).

10- Utiliser une source de financement éthique et transparente issue de l'épargne citoyenne pour financer au moins un projet d'investissement de la commune (ou du groupement de communes),

➔ La Ville n'envisage pas à ce jour de recourir à ce mode de financement.

11- Adhérer à une monnaie locale portée par les citoyens ou organiser une présentation publique pour en comprendre les bénéfices,

➔ La Ville n'envisage pas à ce jour d'adhérer à ce mode d'échange.

12- Adopter une délibération pour placer symboliquement la commune (ou le groupement de communes) en « zone hors TAFTA »,

➔ Le Conseil municipal a voté un vœu en ce sens en novembre 2014.

13- Distribuer le livret sur la transition à l'ensemble des agents et élus et organiser au moins une journée de formation sur la transition,

➔ La Ville proposera cette mesure en contexte de sensibilisation de ses agents dans le cadre de leur missions professionnelles (économies d'énergie, produits d'entretien, marchés publics, ...).

14- Organiser au moins deux ateliers de sensibilisation à la consommation responsable et aux économies d'énergie dans le cadre des temps d'activité périscolaires,

➔ La Ville, en partenariat avec l'Éducation Nationale, œuvrent à la sensibilisation des plus jeunes : elle entend amplifier cette démarche.

15- Soutenir l'émergence et la structuration d'acteurs locaux de l'économie sociale et solidaire en intégrant des critères environnementaux et sociaux dans au moins un marché public,

➔ La Ville insère d'ores et déjà des clauses environnementales dans ses marchés, politique qu'elle va systématiser ; sachant que des clauses d'insertion sont également proposées aux acteurs du territoire.

Constatant que la commune d'Ivry-sur-Seine met d'ores et déjà en œuvre nombre de ces actions, je vous propose d'approuver le « Pacte pour la Transition » présenté par Alternatiba, le collectif pour une Transition Citoyenne et la Coalition Climat 21, à l'exception des mesures 10 et 11 que la Ville n'envisage pas de mettre en œuvre à ce jour.

## **ENVIRONNEMENT**

### **B) Approbation du « Pacte pour la Transition » présenté par Alternatiba, le Collectif pour une Transition Citoyenne et la Coalition Climat 21**

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Stéphane Prat, adjoint au Maire, rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu les lois n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement et n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dites respectivement Grenelle 1 et Grenelle 2,

vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

considérant que la Ville s'est engagée dans une démarche de développement durable depuis plusieurs années, notamment depuis l'adoption de son Plan Climat Énergie Territorial en 2011,

considérant que la Ville poursuit, notamment dans le cadre de ses politiques et projets d'aménagement, un objectif global de prise en compte des diverses contraintes environnementales (économies d'énergie, diminution des gaz à effet de serre, réduction des nuisances et des risques, ...),

considérant que l'intervention citoyenne est au cœur des politiques municipales mais aussi indispensable à la résolution des grands enjeux politiques, économiques et sociétaux,

vu le « Pacte pour la Transition », ci-annexé,

**DELIBERE**

Unanimité

**ARTICLE UNIQUE** : APPROUVE le « Pacte pour la Transition » présenté par « Alternatiba », le « Collectif pour une Transition Citoyenne » et la « Coalition Climat 21 », à l'exception des mesures 10 et 11 que la Ville n'envisage pas de mettre en œuvre à ce jour ; et AUTORISE le Maire à le signer.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 24 NOVEMBRE 2015

RECU EN PREFECTURE

LE 24 NOVEMBRE 2015

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 20 NOVEMBRE 2015